



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'AUDE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

PUBLIÉ LE 6 AVRIL 2016

SPECIAL N° 4 - AVRIL 2016

Subdélégation de signature DDFiP

SOMMAIRE

DDFIP de l'Aude

- Décision de subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire pour les programmes 156, 309, 723 et 907 et pour les actes relevant du pouvoir adjudicateur 1



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Carcassonne, le 5 avril 2016

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE
L'AUDE.

Cité administrative
Place Gaston Jourdanne
11807 Carcassonne cedex 9

**DECISION DE SUBDELEGATION DE SIGNATURE
EN MATIERE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE
pour les programmes 156, 309, 723 et 907
et pour les actes relevant du pouvoir adjudicateur**

Le directeur du pôle ressources humaines et budgétaires, organisation de la
direction départementale des finances publiques de l'Aude,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°210-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 10 juin 2015, portant nomination de Monsieur Jean-Marc SABATHÉ, en qualité de Préfet de l'Aude ;

Vu l'arrêté préfectoral n°DCT-BCI-2016-032, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Monsieur Jacques MAYNAU, administrateur des finances publiques adjoint, directeur du pôle ressources humaines et budgétaires, organisation ;

Vu l'article 4 de l'arrêté précité autorisant Monsieur Jacques MAYNAU à déléguer sa signature aux agents placés sous son autorité ;

Vu l'arrêté préfectoral n°DCT-BCI-2016-033, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire des actes relevant du pouvoir adjudicateur à Monsieur Jacques MAYNAU, administrateur des finances publiques adjoint, directeur du pôle ressources humaines et budgétaires, organisation ;

DECIDE :

Article 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement, les délégations qui me sont conférées par arrêtés n° DCT-BCI-2016-032 et n° DCT-BCI-2016-033 du préfet de l'Aude, seront exercées par Mme Chantal GIRAULT inspectrice divisionnaire hors classe des finances publiques et M. Eric ORDONAUD, inspecteur principal des finances publiques.

Article 2 : Subdélégation en matière d'ordonnancement secondaire (programmes 156, 309, 723).

En cas d'absence ou d'empêchement, les délégations qui me sont conférées par arrêté n°DCT-BCI-2016-032 du préfet de l'Aude en date du 1^{er} avril 2016 seront exercées par :

- M. Eric ORDONAUD, inspecteur principal des finances publiques,
- Mme Chantal GIRAULT, inspectrice divisionnaire hors classe des finances publiques
- Mme Anne-Marie RISSER, inspectrice des finances publiques,
- Mme Cécile HOAREAU, inspectrice des finances publiques,
- Mme Sarah DANJOU, inspectrice des finances publiques.

Par ailleurs, la délégation limitée aux seules opérations :

- de validation des demandes d'achat dans CHORUS Formulaires ;
- d'attestation de service fait ;
- d'ordre de payer

sera exercée par :

- Mme Myriam EGGER, contrôleur des finances publiques ;
- Mme Florence RICO, contrôleur principale des finances publiques ;
- Mme Françoise BRUNELLE, contrôleur des finances publiques ;
- Mme Vanessa MAGNI, agente administrative des finances publiques.

Article 3 : Subdélégation en matière d'ordonnancement secondaire (programme 907).

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation qui m'est conférée par arrêté n°DCT-BCI-2016-032 du préfet de l'Aude en date du 1^{er} avril 2016 sera exercée par :

- M. Eric ORDONAUD, inspecteur principal des finances publiques,
- Mme Déhélia SAUVAIRE, inspectrice des finances publiques.
- M. Alain VIDAL-OLESZKIEWICZ, contrôleur principal des finances publiques,

Article 4 : Subdélégation en matière d'ordonnancement secondaire des actes relevant du pouvoir adjudicateur

En cas d'absence ou d'empêchement, les délégations qui me sont conférées par arrêté n°DCT-BCI-2016-032 du préfet de l'Aude en date du 1^{er} avril 2016 en matière d'ordonnancement secondaire des actes relevant du pouvoir adjudicateur, seront exercées par :

- M. Eric ORDONAUD, inspecteur principal des finances publiques,
- Mme Chantal GIRAULT, inspectrice divisionnaire des finances publiques
- Mme Anne-Marie RISSER, inspectrice des finances publiques,
- Mme Sarah DANJOU, inspectrice des finances publiques.

Article 5 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du département de l'Aude.

Fait à Carcassonne, le 4 avril 2016

L'administrateur des finances publiques adjoint
directeur du pôle ressources humaines et budgétaires, organisation



Jacques MAYNAU